



CARTE NATIONALE D'IDENTITE PERSONNE MINEURE PREMIERE DEMANDE

Bénéficiaire

Il est possible de demander une carte d'identité pour tout mineur quel que soit son âge (même un bébé), à condition qu'il soit de nationalité française.

Sa présence lors du dépôt de la demande est indispensable.

Il doit être accompagné par une personne exerçant l'autorité parentale (père, mère ou tuteur) qui doit présenter sa propre pièce d'identité au guichet.

Démarches

Où faire la demande ?

- À la Police Municipale des Saintes Maries de la Mer,

Horaires d'accueil : **Lundi-Vendredi de 09h à 12h et de 14h à 17h30**
Samedi matin de 09h00 à 11h30

Quelles sont les pièces à fournir ?

Si l'enfant possède un [titre sécurisé](#) (même périmé), il n'y a pas lieu de fournir une nouvelle fois des documents liés à l'état civil ou à la nationalité française

Si l'enfant possède un passeport sécurisé ou récent (valide ou périmé depuis moins de 2 ans)	Si l'enfant ne possède pas de passeport sécurisé ou récent
Formulaire de demande de carte d'identité (remis au guichet) complété et signé	Formulaire de demande de carte d'identité (remis au guichet) complété et signé
2 photos d'identité identiques et conformes aux normes exigées	2 photos d'identité identiques et conformes aux normes exigées
Justificatif de domicile du parent : original + photocopie	Justificatif de domicile du parent : original + photocopie
Passeport de l'enfant : original + photocopie	Acte de naissance de l'enfant daté de moins de 3 mois (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original
Pièce d'identité du parent qui dépose la demande : original + photocopie	Pièce d'identité du parent qui dépose la demande : original + photocopie
	Si le justificatif d'état civil ne permet pas de prouver la nationalité, un justificatif de nationalité française : original + photocopie

À savoir : si vous souhaitez que l'enfant utilise un nom d'usage (double-nom), d'autres documents vous seront réclamés pour justifier l'utilisation du nom de l'autre parent.

Éléments à renseigner pour remplir le formulaire de demande de carte d'identité

Le formulaire de demande de carte d'identité cerfa n°12100*02 vous est remis au guichet. C'est un formulaire cartonné qui ne peut pas être téléchargé. Les informations à indiquer sur l'original du formulaire sont les suivantes :

- Nom de famille
- Deuxième nom : c'est le nom utilisé dans la vie courante (nom d'usage) lorsqu'il diffère du nom de famille : double nom (nom de ses parents ou nom des deux époux accolés), nom de son époux ou nom de son épouse.
- Prénoms
- Taille
- Date et lieu de naissance
- Adresse
- Numéro de téléphone portable (si vous voulez être informé par texto de la fabrication de la carte)
- Nom et prénoms des parents
- Date et lieu de naissance des parents

Coût

Gratuit

Retrait de la carte

Délai d'obtention

La carte d'identité n'est pas fabriquée sur place et ne peut donc pas être délivrée immédiatement. Les délais de fabrication dépendent du lieu et de la période de la demande. Par exemple, à l'approche des vacances d'été, les délais sont susceptibles d'augmenter de manière significative.

Suivi de la fabrication

Vous pouvez :

- savoir où en est votre demande en utilisant le téléservice de suivi de demande, [en cliquant ici](#).
- et, si vous avez indiqué un numéro de mobile sur le formulaire, être alerté par SMS dès que la carte est disponible à la Police Municipale.

Remise de la carte

La carte doit être retirée à la Police Municipale.

Elle doit être retirée dans un délai de 3 mois suivant sa mise à disposition.

Passé ce délai, la nouvelle carte est détruite.

Durée de validité

10 ans